

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 25 MAI 2018

COMPTE RENDU

**N° 03.2018.01 – OBJET : Institutions et vie politique – Intercommunalité – Autres - Non-délégation de la compétence optionnelle « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V.) pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022.**

Depuis 2009, le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges propose d'assurer pour la commune la compétence « éclairage public » dans son ensemble, à savoir investissement et entretien.

CHAMPDRAY a refusé les deux contrats déjà mis en place pour garder un contact direct avec une entreprise locale chargée de la réparation et de la création de réseaux.

Un nouveau marché est en cours de préparation pour 2019 à 2022.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, ne délègue pas la compétence optionnelle « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022 et conserve donc la maîtrise d'ouvrage des investissements et la maintenance du réseau d'éclairage public.

Un rappel du fonctionnement du réseau communal est fait, notamment les deux points sans comptage.

**N° 03.2018.02 – OBJET : Institutions et vie politique – Intercommunalité – Modifications statutaires – Modification des statuts de la C.C.H.V.**

Par courrier en date du 23 avril 2018, Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Hautes Vosges invite le conseil municipal à se prononcer sur la modification statutaire de la communauté de communes, telle qu'elle figure dans la délibération n° 014/2018 du Conseil Communautaire du 28 février 2018, concernant la prise en compte de la compétence « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ».

La Région Grand Est a entamé un plan numérique et ce sont les Communautés de Communes qui portent ce travail.

Madame le Maire rappelle que CHAMPDRAY n'est pas prioritaire pour la Région car une armoire P.R.M. est en cours d'installation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la modification statutaire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges, telle que ci-dessus énoncée.

**Compte rendu de la commission des chemins.**

**N° 03.2018.03 – OBJET : Domaines de compétences par thèmes - Voirie – Demande de Mme MARCHAL de LIEZEY.**

Madame le Maire rappelle la demande formulée par Madame MARCHAL ainsi que la visite sur place avec Monsieur FLEUROT, technicien O.N.F., et les membres de la commission des chemins le 09 avril 2018. Mme MARCHAL est propriétaire d'un terrain constructible situé derrière son habitation, dont l'accès se fait actuellement par ladite habitation. Elle sollicite la commune de CHAMPDRAY afin que la sortie de sa parcelle de terrain soumise à la vente, se fasse par la parcelle voisine appartenant à la commune de Champdray.

Un chemin avait été créé il y a quelques décennies à cet endroit lorsqu'un terrain et son habitation était enclavé. Une convention d'occupation de terrain payante existait alors entre les particuliers et la commune, mais plus rien ne subsiste à ce jour. Le Maire rappelle l'historique de cet ancien accès.

D'autre part, le terrain communal est concerné par la loi sur l'Eau au vu des écoulements de sources et la partie concernée est non praticable et végétalisée.

Aujourd'hui, l'accès du terrain privé se fait par une voie privée appartenant au vendeur. Le terrain n'est donc pas enclavé et la parcelle permet une sortie par le bas au vu de sa largeur.

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 25 MAI 2018

Après avoir pris connaissance des informations et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal suit l'avis de la commission chemin et décide de ne pas donner à une suite favorable à la demande de Mm MARCHAL : le terrain concerné n'est pas enclavé au vu de la voie d'accès existante.

La Commission Chemin s'est ensuite rendue sur le terrain cédé gracieusement par Mme HELFER et sur le chemin de la Péquaine où un bois d'eau va être élargi et un autre changé.

**Travaux divers.**

Délégation de Monsieur le 2<sup>ème</sup> Adjoint :

- comme chaque année après l'hiver, le chemin des Frais va être remis en état. La commande des matériaux a été effectuée auprès de l'entreprise CAVALI et est en attente de livraison.
- le fossé situé entre le 3 et le 5 le Village qui s'est affaissé va être busé. L'autorisation et les préconisations du Conseil Départemental sont parvenues en Mairie et un devis est en cours,
- la grille à hauteur du 42, le Village, où une première sécurisation provisoire a été faite, est en cours de consolidation et de mise en sécurité définitive,
- le prix du fauchage des bords des voies communales proposé par l'entreprise GEORGEL GHISLAIN est de 45.50 €HT de l'heure (+ 0.50 €HT par rapport à 2017). La commande sera confirmée pour un passage en juillet,
- la pose d'un radar pédagogique est évoquée et rappel est fait des conclusions qui avaient été faites par les services du Département lors de la pose temporaire d'un radar pour évaluation des vitesses et du nombre de véhicules par 24 h 00 constatés.

Délégation de Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe

- le nettoyage des calvaires a été réalisé et désormais, il faut se pencher sur leur consolidation. Un particulier a demandé l'autorisation de prendre en charge la remise en état du calvaire situé route de La Feigne. Ce qui est accepté par la commune. Contact sera repris avec cette personne pour préciser la démarche.

**Renouvellement du contrat à durée déterminée d'Elisabeth BRUNO.**

**Propositions concernant l'achat d'un véhicule neuf places (transport scolaire).**

Plusieurs propositions de devis sont parvenues en Mairie pour l'acquisition d'un minibus en remplacement de celui actuel, à compter de la rentrée 2018, comme inscrit au budget primitif.

Madame le Maire expose que le nombre d'enfants inscrits pour le transport scolaire vers les écoles de GRANGES-AUMONTZEY pour septembre 2018 dépasse la capacité du véhicule actuel. A ce jour, neuf enfants devront être pris en charge, or le minibus ne peut en accueillir que huit. Au-delà, il s'agirait d'un véhicule relevant du transport en commun.

Plusieurs solutions sont soumises à réflexion :

- recours à un prestataire privé (devis en attente de réception),
- suite à un échange avec le service de la Région Grand Est ayant compétence du transport scolaire : intégration du circuit dans le marché public organisé par la Région Grand Est en l'associant à la ligne AUMONTZEY – GRANGES-SUR-VOLOGNE – BARBEY SEROUX,
- organisation d'un transport solidaire entre la commune et les parents d'élèves.

Les conseillers confirment leur souhait de la continuité de la démarche de service aux familles.

Dans l'attente de plus amples informations et d'une rencontre avec les parents d'élèves, le Conseil Municipal sursoit à ces deux décisions.

Une prochaine réunion sera l'objet d'examen des modalités d'organisation du transport scolaire et des moyens matériels et humains à mettre en œuvre afin de prendre une décision pour la rentrée 2018/2019.

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 25 MAI 2018

**Informations diverses.**

La semaine fédérale du cyclotourisme a lieu en août 2018. Un passage à CHAMPDRAY est prévu le mardi 07 août. Un embellissement temporaire du village pourrait être envisagé. Madame LAUMOND se propose de recueillir des informations avant de préciser la démarche.

Madame le Maire fait part du courrier de remerciements de « La Ligue contre le Cancer » pour la subvention de 23 € votée et versée en 2017.

Une nouvelle responsable de l'Unité Territoriale O.N.F. de BRUYERES est arrivée le 1<sup>er</sup> mars 2018 : Mme Frédérique MOULIN en remplacement de M. Nicolas KREMER.

Les recettes de location de la salle polyvalente pour 2017 représentent 1 788.64 €.

Une modification de fréquences de la TNT a eu lieu le 23 mai 2018

Madame le Maire fait part de la carte de remerciements de la famille BABEL récemment endeuillée.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des demandes d'urbanisme survenues depuis la réunion du 16 février :

- 26 février 2018 : demande de certificat informatif de Maître Laurent RITTER pour les parcelles A 2753 à 2758 « Le Champ des Bans » : zone constructible de la carte communale.
- 26 février 2018 : demande de certificat informatif de la SCP VARVENNE pour la parcelle A 1918 « Aux Frênes » : zone non constructible de la carte communale.
- 26 février 2018 : demande de certificat informatif de la SCP VARVENNE pour la parcelle A 710 « Au Pléno » : zone non constructible de la carte communale.
- 08 mars 2018 : demande de certificat informatif de Maître Nadine POIROT pour la parcelle A 2620 « 15, rue du Village » : zone constructible de la carte communale.
- 12 mars 2018 : demande de certificat informatif de la SCP VARVENNE pour la parcelle A 721 « Au Pléno » : zone non constructible de la carte communale.
- 22 mars 2018 : demande de certificat informatif de la SCP VARVENNE pour la parcelle A 2412 « 14, route du Tholy » : zone non constructible de la carte communale.
- 23 avril 2018 : demande de permis de construire de M. Jean-Marie DOISY pour la construction d'une maison individuelle sur les parcelles A 2859 et 2860 « Le Champ des Bans » : accordé le 26 avril 2018.
- 12 avril 2018 : déclaration préalable de M. Philippe BRIDARD pour la création d'une ouverture, la démolition d'un sas d'entrée et un ravalement de façades au 5, le Village : pas d'opposition le 25 avril 2018.
- 26 avril 2018: demande de certificat informatif de Maître Christian MILLET représentant l'office notarial de Maître Patrick VILLEMIN pour les parcelles A 2206, 2236 et 2588 « Champ de Laxet » : zone non constructible de la carte communale.

Madame le Maire annonce la visite de Monseigneur l'Evêque de SAINT-DIE-DES-VOSGES sur la commune le 20 juin 2018. Une messe, précédée d'une présentation de la commune, sera célébrée à 18 h 00. La visite se clôturera par le verre de l'amitié à la salle des fêtes.

Madame Sylvie SIFFERMANN est la nouvelle Sous-Préfète de SAINT-DIE-DES-VOSGES depuis avril 2018.

Le Maire,

Elisabeth KLIPFEL.